

République Française

/ Délibération n° 2024/25

CADRE DE VIE - Convention pour la réalisation d'une fresque artistique sur les murs du passage de l'ancienne gare.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 25

CADRE DE VIE - Convention pour la réalisation d'une fresque artistique sur les murs du passage de l'ancienne gare.

Direction du Cadre de vie

Mesdames, Messieurs,

Dans le quartier Jules Guesde, le passage de l'ancienne gare reliant la rue de l'Industrie et la rue Eugène Maréchal, est régulièrement utilisé comme espace de squat et de tags illicites suscitant de nombreuses nuisances et la dégradation de ce lieu.

Pour tenter de résoudre ces nombreux désagréments, la Ville propose de faire réaliser une fresque artistique sur les murs du passage, afin de le valoriser, de rendre sa traversée plus agréable et de dissuader la dégradation et le tagage des murs.

Présentation du projet

Le projet consiste à réaliser une fresque sur les deux murs du passage.

Pour ce projet, il est proposé de valoriser les compétences des services techniques de la Ville en faisant notamment appel aux peintres de la Ville.

Plusieurs maquettes ont ainsi été réalisées par un agent de la Ville, du service peinture. La maquette proposée est la suivante :

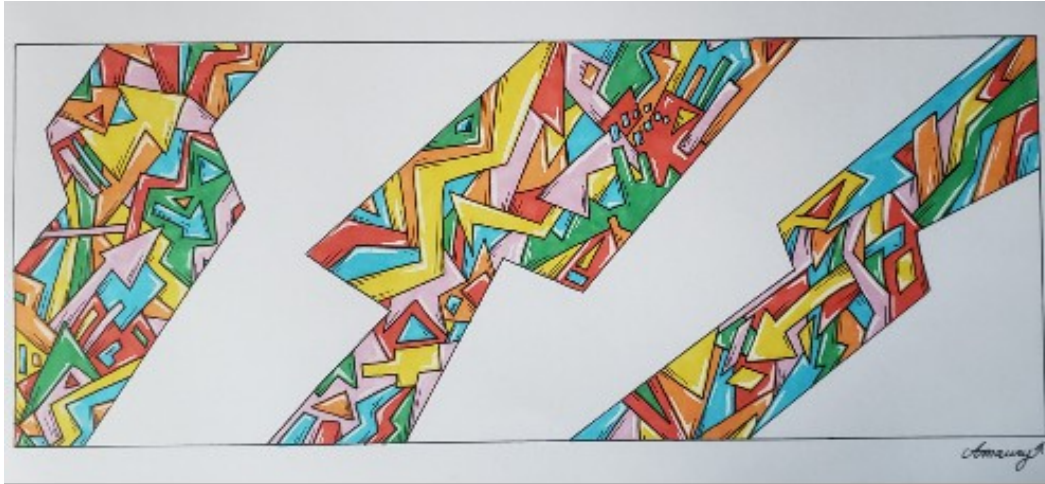
Proposition mur 1 (côté béton) :



La fresque reprend les thèmes suivants : les roses vénissiennes, le tramway, les industries vénissiennes.

République Française

Proposition mur 2 (côté acier) :



La fresque reprend le thème de la fresque du mur béton et crée une unité dans le passage.

Le chantier pourra être réalisé en interne, sur une durée d'un mois, par le service peinture de la direction du patrimoine avec l'appui du service environnement pour la préparation de l'ouvrage et la mise en peinture de certaines zones.

Le passage appartenant à la SNCF, une convention de mise à disposition doit être prévue entre la SNCF et la Ville de Vénissieux, pour autoriser la Ville à intervenir sur les murs du passage. La SNCF a été consultée suite à la réalisation des maquettes et a validé les croquis proposés.

Planning prévisionnel et coût des travaux :

Les travaux pourraient être réalisés au printemps 2024 pour une durée estimée de un mois.
Le coût de fourniture du chantier est de 1500 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la volonté politique de conserver un cadre de vie agréable,

Considérant les qualités artistiques du candidat retenu,

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Valider la proposition de fresque et les maquettes proposées ;

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la présente convention et toutes les documents nécessaires à son exécution ;

- Dire que les sommes seront imputées au budget sur le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles"; à la nature comptable 21621 : "Biens historiques et culturels mobiliers - Biens sous-jacents" et à la fonction 311 : "Activités artistiques, actions et manifestations culturelles".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint